



## REGLEMENT INTERIEUR

A mon entrée dans le gîte, je fais un état des lieux avec le propriétaire

Je verse la caution supplémentaire pour mon animal de compagnie en supplément de la caution du gîte

Je verse le montant supplémentaire de la location pour le séjour de mon animal

Mon animal de compagnie ne reste pas seul dans le gîte, je l'amène avec moi

Je tiens mon animal de compagnie en laisse dans la propriété

Mon animal de compagnie ne m'accompagne pas à la piscine

Mon animal séjournera à l'extérieur du gîte et dispose d'une niche ou d'un chenil

Mon animal séjournera que dans la pièce de séjour

Au moment de mon départ, je fais le tour du jardin et ramasse les déjections de mon animal de compagnie

Avant de partir, je laisse le gîte propre et porte une attention particulière à la présence de poils afin de ne pas laisser de trace pour des futurs vacanciers susceptibles d'être allergiques

Je reste responsable de mon animal de compagnie et des éventuels troubles causés. Si je ne peux les faire cesser, le propriétaire du gîte peut s'adresser à la mairie, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

A la réservation, je joins à mon contrat de location, un justificatif d'assurance, j'apporte le certificat de vaccination de mon animal ainsi que le certificat antirabique.

La loi du 09 juillet 1970 subordonne la présence d'animaux familiers au fait que ceux-ci ne cause aucun dégât au gîte, ni aucun trouble de jouissance aux occupants. La location peut être résiliée en raison des aboiements excessifs ou de dégradation des lieux. Conformément à la loi, les chiens d'attaque pourront être refusés par le propriétaire. Dans tout les cas, le port de la muselière est obligatoire, je me munis de mon certificat d'aptitude comme prévu par le loi – I de l'article L. 211 - 13-1 et susceptible d'être demandé par le propriétaire du gîte lors de mon arrivée.

Fait à .....

M/Mme .....déclare avoir pris connaissance des conditions de séjour de mon/mes animal (aux) de compagnie dans le gîte référence .....

Signature :